

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de Mont-la-Ville
RC 151-B-P (Route du Mollendruz)
Giratoire et tapis E2

Afin de permettre la création d'un giratoire et la pose du revêtement définitif sur la route cantonale N° 151-B-P (route du Mollendruz) en traversée de la localité de Mont-la-Ville, le tronçon situé de l'intersection route du Mollendruz/ route de Moiry (y compris) à la sortie de la localité direction la Vallée sera interdit à toute circulation

Du lundi 13 mai 2024
au
samedi 1 juin 2024

Une signalisation de déviation sera mise en place par Mont-la-Ville – L'Isle – Cuarnens – Moiry - La Praz dans les deux sens

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de Mont-la-Ville
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de : Mont-la-Ville, La Praz, Moiry, Cuarnens, L'Isle
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Cossonay
- ECA, Pully – SDIS,
- Voyer Région Ouest
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal, MBC, AVJ
- Manifestations – Transport spéciaux